

**COMPTES CONSOLIDÉS ET AUTRES DOCUMENTS
À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS
ET DES ASSOCIATIONS**

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

DÉNOMINATION DE LA SOCIÉTÉ CONSOLIDANTE ~~XXXXXXCONSORMUM~~¹ ²:

Sonaca Consolidé

Forme juridique: Société anonyme

Adresse: Route Nationale Cinq N°: 5 Boîte:

Code postal: 6041 Commune: Gosselies

Pays: Belgique

Registre des personnes morales (RPM) – Tribunal de l'entreprise de Hainaut, division Charleroi

Adresse Internet³:

Adresse e-mail⁴:

Numéro d'entreprise	0418.217.577
---------------------	--------------

COMPTE CONSOLIDÉS en EURO (décimales)

communiqués à l'assemblée générale du 01 / 06 / 2023

et relatifs à l'exercice couvrant la période du 01 / 01 / 2022 au 31 / 12 / 2022

Exercice précédent du 01 / 01 / 2021 au 31 / 12 / 2021

Les montants relatifs à l'exercice précédent **sont /n'existent pas** identiques à ceux publiés antérieurement.

Documents joints aux présents comptes consolidés: - le rapport de gestion consolidé
- le rapport de contrôle des comptes consolidés

À COMPLÉTER SI LES COMPTE CONSOLIDÉS SONT DÉPOSÉS PAR UNE FILIALE BELGE
Dénomination de la filiale belge déposante (*article 3:26, §2, 4°, a) du Code des sociétés et des associations*)

.....
.....

Numéro d'entreprise de la filiale belge déposante _____

Nombre total de pages déposées: 56 Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet: 5.3.5.4.5.7.5.8.2.5.8.5.5.10.1.5.18.8.9

Signature
(nom et qualité)

Signature
(nom et qualité)

1 Biffer la mention inutile.

2 En cas de consortium, remplir la section CONSO 5.4.

3 Mention facultative.

4 Mention facultative.

**LISTE DES ADMINISTRATEURS OU GÉRANTS DE L'ENTREPRISE
CONSOLIDANTE ET DES COMMISSAIRES AYANT CONTRÔLÉ
LES COMPTES CONSOLIDÉS**

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE avec mention des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction

SFPI
N°: 0253.445.063
Avenue Louise 32 boîte 4, 1050 Ixelles, Belgique

Administrateur
06/06/2019 - 06/06/2024

Représenté(es) par:

Denis Ronday
Rue Régnier Poncelet 24, 4000 Liège, Belgique

Michael Vanloubbeeck
Valkembergstraat 2A, 9660 Brakel, Belgique

Igretec
N°: 0201.741.786
Boulevard Mayence 1, 6000 Charleroi, Belgique

Administrateur
06/06/2019 - 06/06/2024

Représenté(es) par:

Renaud Moens
Hubert Bayet 115, 6180 Courcelles, Belgique

Sparaxis
N°: 0452.116.307
Avenue Maurice Destennay 13, 4000 Liège, Belgique

Administrateur
06/06/2019 - 06/06/2024

Représenté(es) par:

Olivier Vanderijst
Av Générale Eisenhower 67, 1030 Schaerbeek, Belgique

Yves Prete
Vieille Foulerie 1, 4671 Saive, Belgique

Président du Conseil d'Administration
06/06/2019 - 06/06/2024

Yves Delatte
De la Bachée 68, 1380 Lasne, Belgique

Administrateur délégué
01/09/2021 - 03/06/2027

Marc Denève
Rue de la Jonquière 21c, 6280 Gerpinnes, Belgique

Administrateur
06/06/2019 - 06/06/2024

Cédric du Monceau de Bergendal
Avenue du Parc 2, 1340 Ottignies-Louvain-la-Neuve, Belgique

Administrateur
06/06/2019 - 06/06/2024

Jean Leblon
Rue Falmagne 5, 5170 Profondeville, Belgique

Administrateur
06/06/2019 - 06/06/2024

Virginie Dufrasne
Avenue des Hortensais 20, 1640 Rhode-Saint-Genèse, Belgique

Administrateur
06/06/2019 - 06/06/2024

Amaury Bertholome
Avenue des Pins 19, 4121 Neuville-en-Condroy, Belgique

Administrateur
06/06/2019 - 06/06/2024

Grégoire Dupuis
Antoine Nélis 71 71, 5001 Belgrade, Belgique

Administrateur
25/06/2020 - 06/06/2024

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES (SUITE)

LISTE COMPLÈTE avec mention des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction

Charles Champion
Allée du Loiret 18, 31770 Colomiers, France

Administrateur
06/06/2019 - 06/06/2024

Pascal Lizin
Rue Massart 13, 1450 Chastre, Belgique

Administrateur
06/06/2019 - 02/06/2022

RSM INTERAUDIT
N°: 0436.391.122
Antoine de St Exupéry 14, 6041 Gosselies, Belgique
N° de membre: B00091

Commissaire
02/06/2022 - 06/06/2024

Représenté(es) par:

Thierry Lejuste
Rue Antoine de Saint Exupéry 14, 6041 Gosselies,
N° de membre: A01286

Vincent Thyrion
Antoine de Saint Exupéry 14, 6041 Gosselies, Belgique
N° de membre: A02280

Deloitte réviseurs d'entreprises SRL
N°: 0429.053.863
Luchthaven national 1 boîte J, 1930 Zaventem, Belgique
N° de membre: b00025

Commissaire
02/06/2022 - 06/06/2024

Représenté(es) par:

Carl Laschet
Rue Jean Gol 2, 4000 Liège, Belgique
N° de membre: A02441

COMPTES CONSOLIDÉS

BILAN⁵

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT	5.7	20
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	264.170.127,27	296.551.358,12
Immobilisations incorporelles	5.8	21	60.516.338,13	43.461.335,84
Ecart de consolidation positifs	5.12	9920	12.377.406,13
Immobilisations corporelles	5.9	22/27	200.414.760,48	237.883.750,21
Terrains et constructions		22	41.088.430,06	41.643.439,83
Installations, machines et outillage		23	108.343.249,68	109.847.792,99
Mobilier et matériel roulant		24	4.809.607,22	2.635.316,56
Location-financement et droits similaires		25	1.236.546,76	271.063,01
Autres immobilisations corporelles		26	7.336.837,40	7.871.050,76
Immobilisations en cours et acomptes versés		27	37.600.089,36	75.615.087,06
Immobilisations financières	5.4/5.10	28	3.239.028,66	2.828.865,94
Sociétés mises en équivalence	5.10	9921
Participations		99211
Créances		99212
Autres immobilisations financières	5.10	284/8	3.239.028,66	2.828.865,94
Actions et parts		284	2.510.133,65	1.690.522,43
Créances et cautionnements en numéraire		285/8	728.895,01	1.138.343,51

⁵ Article 3:114 de l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et des associations.

N°	0418.217.577			CONSO 3.1
	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	341.639.111,93	305.273.778,96
Créances à plus d'un an		29	1.597.459,35	725.000,00
Créances commerciales		290
Autres créances		291	1.597.459,35	725.000,00
Latences fiscales actives		292
Stocks et commandes en cours d'exécution		3	195.707.649,51	175.106.966,32
Stocks		30/36	118.711.561,62	111.232.448,04
Approvisionnements		30/31	75.289.396,12	77.088.222,75
En-cours de fabrication		32	20.908.425,59	15.759.276,32
Produits finis		33	22.072.929,56	18.260.100,21
Marchandises		34	440.810,35	124.848,76
Immeubles destinés à la vente		35
Acomptes versés		36
Commandes en cours d'exécution		37	76.996.087,89	63.874.518,28
Créances à un an au plus		40/41	106.519.218,50	110.485.015,53
Créances commerciales		40	102.967.245,80	105.033.326,79
Autres créances		41	3.551.972,70	5.451.688,74
Placements de trésorerie		50/53	2.765.523,58	3.139.407,99
Actions propres		50
Autres placements		51/53	2.765.523,58	3.139.407,99
Valeurs disponibles		54/58	29.737.477,45	8.102.250,08
Comptes de régularisation		490/1	5.311.783,54	7.715.139,04
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	605.809.239,20	601.825.137,08

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES		10/15	6.748.870,38	47.874.355,53
Apport⁶		10/11	231.652.593,05	231.652.593,05
Capital		10	231.652.593,05	231.652.593,05
Capital souscrit		100	231.652.593,05	231.652.593,05
Capital non appelé		101
En dehors du capital		11
Primes d'émission		1100/10
Autres		1109/19
Disponible		110
Indisponible		111
Plus-values de réévaluation		12	4.917.244,21	5.052.874,81
Réserves consolidées	(+)/(-) 5.11	9910	-205.126.831,20	-173.814.212,49
Ecarts de consolidation négatifs	5.12	9911	381.802,06	547.567,06
Ecarts de conversion	(+)/(-)	9912	-27.564.970,44	-18.452.770,49
Subsides en capital		15	2.489.032,70	2.888.303,59
INTÉRÊTS DE TIERS				
Intérêts de tiers		9913	-1.784.845,91
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS		16	15.849.398,41	22.543.567,65
Provisions pour risques et charges		160/5	14.835.690,64	21.543.147,09
Pensions et obligations similaires		160	5.719.701,32	9.511.608,21
Charges fiscales		161
Grosses réparations et gros entretien		162
Obligations environnementales		163	9.115.989,32
Autres risques et charges		164/5	12.031.538,88
Impôts différés	5.6	168	1.013.707,77	1.000.420,56

6 Somme des rubriques 10 et 11 ou des rubriques 110 et 111.

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
DETTES		17/49	583.210.970,41	533.192.059,81
Dettes à plus d'un an	5.13	17	338.510.848,79	356.310.403,27
Dettes financières		170/4	232.077.768,05	240.048.275,46
Emprunts subordonnés		170	4.957.870,00	4.957.870,00
Emprunts obligataires non subordonnés		171	572.149,58	1.611.946,08
Dettes de location-financement et dettes assimilées		172	1.036.736,91	1.073.784,89
Etablissements de crédit		173	224.756.276,89	231.508.489,80
Autres emprunts		174	754.734,67	896.184,69
Dettes commerciales		175	108.416,95	150.422,51
Fournisseurs		1750	108.416,95	150.422,51
Effets à payer		1751
Acomptes sur commandes		176	5.000.000,00	5.000.000,00
Autres dettes		178/9	101.324.663,79	111.111.705,30
Dettes à un an au plus	5.13	42/48	195.113.866,84	153.414.494,66
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42	26.845.589,62	12.089.451,05
Dettes financières		43	44.769.191,07	42.802.401,55
Etablissements de crédit		430/8	44.769.191,07	42.802.401,55
Autres emprunts		439
Dettes commerciales		44	73.870.429,23	46.715.968,17
Fournisseurs		440/4	73.870.429,23	46.715.968,17
Effets à payer		441
Acomptes sur commandes		46	7.920.403,52	10.425.894,02
Dettes fiscales, salariales et sociales		45	39.903.664,24	37.830.303,50
Impôts		450/3	3.565.937,74	3.758.874,67
Rémunérations et charges sociales		454/9	36.337.726,50	34.071.428,83
Autres dettes		47/48	1.804.589,16	3.550.476,37
Comptes de régularisation		492/3	49.586.254,78	23.467.161,88
TOTAL DU PASSIF		10/49	605.809.239,20	601.825.137,08

COMPTE DE RÉSULTATS(ventilation des résultats d'exploitation en fonction de leur nature)⁷

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Ventes et prestations				
Chiffre d'affaires	5.14	70/76A	595.503.044,73	449.939.084,92
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction)	(+)/(-)	70	557.318.657,38	423.195.560,56
Production immobilisée		71	10.110.121,74	3.596.319,47
Autres produits d'exploitation		72	610.218,71	2.656.851,40
Produits d'exploitation non récurrents	5.14	74	27.031.412,42	20.471.404,84
		76A	432.634,48	18.948,65
Coût des ventes et des prestations		60/66A	599.836.000,85	499.483.219,97
Approvisionnements et marchandises		60	246.214.811,94	182.982.315,81
Achats		600/8	248.226.359,46	149.387.933,35
Stocks: réduction (augmentation)	(+)/(-)	609	-2.011.547,52	33.594.382,46
Services et biens divers		61	71.506.941,67	52.807.890,65
Rémunérations, charges sociales et pensions	5.14	62	229.829.369,40	195.918.216,74
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	43.414.691,90	40.064.420,98
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)	631/4	-216.850,82	-59.394,04
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-)	635/8	-7.996.390,51	-249.792,07
Autres charges d'exploitation		640/8	708.547,34	1.197.296,99
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-)	649
Amortissements sur écarts de consolidation positifs		9960	12.377.406,13	24.754.808,00
Charges d'exploitation non récurrentes	5.14	66A	3.997.473,80	2.067.456,91
Bénéfice (Perte) d'exploitation	(+)/(-)	9901	-4.332.956,12	-49.544.135,05

⁷ Les résultats d'exploitation peuvent aussi être classés selon leur destination (en vertu de l'article 3:149, paragraphe 2 de l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et des associations).

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits financiers		75/76B	21.211.191,15	10.817.734,84
Produits financiers récurrents		75	20.924.722,15	5.631.055,86
Produits des immobilisations financières		750	379.586,42	246.193,29
Produits des actifs circulants		751	66.786,38	38.259,46
Autres produits financiers	5.14	752/9	20.478.349,35	5.346.603,11
Produits financiers non récurrents	5.14	76B	286.469,00	5.186.678,98
Charges financières		65/66B	49.041.142,94	28.334.064,70
Charges financières récurrentes		65	42.186.471,04	18.352.325,23
Charges des dettes		650	14.395.715,23	11.959.820,74
Amortissements sur écart de consolidation positifs		9961
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises)	(+/-)	651
Autres charges financières		652/9	27.790.755,81	6.392.504,49
Charges financières non récurrentes	5.14	66B	6.854.671,90	9.981.739,47
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	(+/-)	9903	-32.162.907,91	-67.060.464,91
Prélèvement sur les impôts différés		780
Transfert aux impôts différés		680	-104.100,94	73.061,11
Impôts sur le résultat	(+/-)	67/77	597.542,98	-198.735,79
Impôts	5.14	670/3	1.528.601,01	933.780,18
Régularisation d'impôts et reprise de provisions fiscales		77	931.058,03	1.132.515,97
Bénéfice (Perte) de l'exercice	(+/-)	9904	-32.656.349,95	-66.934.790,23
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	(+/-)	9975
Résultats en bénéfice		99751
Résultats en perte		99651
Bénéfice consolidé (Perte consolidée)	(+/-)	9976	-32.656.349,95	-66.934.790,23
Part des tiers dans le résultat	(+/-)	99761	-606.340,89
Part du groupe dans le résultat	(+/-)	99762	-32.656.349,95	-66.328.449,34

ANNEXE**LISTE DES FILIALES CONSOLIDÉES ET DES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE**

DENOMINATION, adresse complète du SIEGE, FORME JURIDIQUE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMERO D'ENTREPRISE	Méthode utilisée (G/P/E1/E2/E3/E4) ^{8 9}	Fraction du capital ou de l'apport détenue (en %) ¹⁰	Variation du % de détention du capital ou de l'apport (par rapport à l'exercice précédent) ¹¹
<i>Sonaca Ventures Holding BE 0631.792.672 Société anonyme Route Nationale cinq, 6041 Gosselies, Belgique</i>	G	100	34,78
<i>Sonaca Aerospace Transilvania Entreprise étrangère Badeni Village Street Zona industriala 3, 407430 Bucarest, Roumanie</i>	G	100	
<i>Sonaca Brasil Entreprise étrangère Avenida Dr João Batista de Souza Soares 4009, 12236 660 SÃO JOSE DOS CAMPOS SÃO PAULO, Brésil</i>	G	100	
<i>SONACA NORTH AMERICA Entreprise étrangère Brault St Janvier 13075, J7J-1P3 MIRABEL QC, Canada</i>	G	100	
<i>SONACA MONTREAL Entreprise étrangère BRAULT ST JANVIER 13075, J7J-1P3 MIRABEL QC, Canada</i>	G	100	
<i>ELSON LIMITED Entreprise étrangère JONSIN PLAC QUEENS ROAD EAST 228, 228 WANCHAI, Hong-Kong</i>	G	100	
<i>Sonaca USA Centerville Road Suite 400, 19808 New Castle, Etats-Unis</i>	G	100	
<i>LMI Aerospace Société anonyme Fountain Lake 411, 63301 Saint Charles, Etats-Unis</i>	G	100	

⁸ G. Consolidation globale

P. Consolidation proportionnelle (avec mention, dans la première colonne, des éléments desquels résulte la direction conjointe)

E1. Mise en équivalence d'une société associée (article 3:124, alinéa 1er, 3^e de l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et des associations)

E2. Mise en équivalence d'une filiale de fait si son inclusion dans la consolidation serait contraire au principe de l'image fidèle (article 3:98 jo. 3:100 de l'arrêté royal précité)

E3. Mise en équivalence d'une filiale en liquidation, d'une filiale ayant renoncé à poursuivre ses activités, d'une filiale sans perspective de continuité des activités (article 3:99 jo. 3:100 de l'arrêté royal précité)

E4. Mise en équivalence d'une filiale commune dont l'activité n'est pas étroitement intégrée dans l'activité de la société disposant du contrôle conjoint (article 3:124, alinéa 2 de l'arrêté royal précité).

⁹ Si une variation du pourcentage de détention du capital ou de l'apport entraîne une modification de la méthode utilisée, la nouvelle méthode est suivie d'un astérisque.¹⁰ Fraction du capital ou de l'apport détenue dans ces entreprises par les entreprises comprises dans la consolidation et par des personnes agissant en leur nom propre mais pour le compte de ces entreprises.¹¹ Si la composition de l'ensemble consolidé a été, au cours de l'exercice, affectée de manière notable par des variations de ce pourcentage, des renseignements complémentaires sont fournis dans la section CONSO 5.5 (article 3:102 de l'arrêté royal précité).

LISTE DES FILIALES EXCLUSIVES ET COMMUNES NON REPRISES (EN VERTU DE L'ARTICLE 3:97 DE L'ARRÊTÉ ROYAL DU 29 AVRIL 2019 PORTANT EXÉCUTION DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS) ET DES SOCIÉTÉS ASSOCIÉES NON MISES EN ÉQUIVALENCE (EN VERTU DE L'ARTICLE 3:148 DU MÊME ARRÊTÉ)

DENOMINATION, adresse complète du SIEGE, FORME JURIDIQUE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMERO D'ENTREPRISE	Motif de l'exclusion (A, B, C, D ou E) ¹²	Fraction du capital ou de l'apport détenue (en %) ¹³	Variation du % de détention du capital ou de l'apport (par rapport à l'exercice précédent) ¹⁴
<i>Belairbus</i> BE 0419.290.121 Société anonyme 1410 Waterloo, Belgique	A	58,75	
<i>FLABEL</i> BE 0465.127.074 Société anonyme 1030 Schaerbeek, Belgique	A	38,8	
<i>Ignition</i> BE 0685.568.383 1930 Zaventem, Belgique	A	50	
<i>BeLightning</i> BE 0762.602.716 Société privée à responsabilité limitée 1030 Schaerbeek, Belgique	A	16,67	
<i>Sonaca Aircraft</i> BE 0637.867.149 Société anonyme 5020 Champion, Belgique	A	92,68	32,23

12 Motif de l'exclusion à indiquer:

- A. Filiale d'importance négligeable.
- B. Restrictions graves et durables affectant substantiellement l'exercice effectif du pouvoir de contrôle sur la filiale ou l'utilisation par celle-ci de son patrimoine.
- C. Informations nécessaires à l'inclusion de la filiale dans la consolidation impossibles à obtenir sans frais disproportionnés ou sans délai injustifié.
- D. Actions ou parts détenues dans la filiale exclusivement en vue de leur cession ultérieure.
- E. Société associée si l'application de la mise en équivalence aurait un intérêt négligeable au regard du principe de l'image fidèle.

La mise en oeuvre d'exclusions (obligatoires ou facultatives) du périmètre implique des informations détaillées dans la section CONSO 5.5.

13 Fraction du capital détenue dans ces entreprises par les entreprises comprises dans la consolidation et par des personnes agissant en leur nom propre mais pour le compte de ces entreprises.

14 Si la composition de l'ensemble consolidé a été, au cours de l'exercice, affectée de manière notable par des variations de ce pourcentage, des renseignements complémentaires sont fournis dans la section CONSO 5.5 (article 3:102 de l'arrêté royal précité).

CRITERES DE CONSOLIDATION ET MODIFICATIONS DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Si ces informations sont d'importance significative, identification des critères qui président à la mise en oeuvre des méthodes de consolidation par intégration globale et proportionnelle et de la méthode de mise en équivalence ainsi que des cas, avec justification, où il est dérogé à ces critères (en vertu de l'article 3:156, I.de l'arrêté royal sur l'exécution du code de sociétés et des associations.)

SONACA a le contrôle exclusif de Sonaca Brasil, Sonaca North America , Sonaca Montreal, Sonaca USA,LMI Aerospace, Elson, Sonaca Ventures, Sonaca Aerospace Transilvania: la méthode d'intégration globale a donc été appliquée.

a. Suivant les modes de délibération du conseil d'administration de Belairbus, Sonaca SA ne contrôle pas Belairbus.

Conformément à l'article 3.100 AR 29/04/2019 du code des sociétés (C.S.), Belairbus ne doit pas être consolidée par la méthode de l'intégration globale ou proportionnelle.

b. Sur cette base, la méthode de mise en équivalence trouverait à s'appliquer. Cette méthode consiste à remplacer la valeur de la participation par la valeur des fonds propres de la filiale en fonction du pourcentage de détention.

La même règle est appliquée au niveau du résultat. Sur base du dernier bilan disponible, les fonds propres de Belairbus ne représentent que 0.24% des fonds propres statutaires de SONACA SA.

Vu la faible importance que représente Belairbus dans les fonds propres consolidés, les dispositions de l'article 3.148 AR 29/04/2019 permettent de renoncer à la mise en équivalence lorsque la filiale ne représente qu'un pourcentage négligeable au regard du principe de l'image fidèle.

c. Pour ce qui concerne Flabel, Sonaca ne détient pas le pouvoir de contrôle avec ses 38.80% de détention. Là aussi,Sur base du dernier bilan disponible, les fonds propres de Flabel ne représentent que 0.02% des fonds propres statutaires de SONACA SA. La même règle d'exemption peut donc être appliquée.

e. Les filiales communes IGNITION et BE LIGHTNING n'ont pas été consolidées par la méthode d'intégration proportionnelle car il s'agit de filiales d'importance négligeable. En effet, leurs fonds propres respectifs; hors subsides en capital; ne représentent que -0,0004% (Ignition) et 1.38 % (BE LIGHTNING) des fonds propres statutaires de SONACA SA.

f. Sonaca Aircraft a été sorti du périmètre de consolidation de par son coté non matériel pour Sonaca sa.

g. Sinelson & Sonaca Engenharia ont été liquidées.

Renseignements qui rendent significative la comparaison avec les comptes consolidés de l'année précédente si la composition de l'ensemble consolidé a subi au cours de l'exercice une modification notable (en vertu de l'article 3:102 du même arrêté)

REGLES D'ÉVALUATION

Revelé des critères d'importance significative présidé à l'évaluation des différents postes des comptes consolidés, notamment les critères relatifs

- aux constitutions et aux ajustements d'amortissements, de réductions de valeur et de provisions pour risques et charges ainsi qu'aux réévaluations (*en vertu de l'article 3:156, VI.a. de l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et des associations*)

- aux bases de conversion pour les montants qui sont ou qui, à l'origine, étaient exprimés dans une devise différente de celle dans laquelle les comptes consolidés sont libellés et pour les états comptables des filiales et des sociétés associées de droit étranger (*en vertu de l'article 3:156, VI.b. de l'arrêté royal précité*).

COORDINATION DES REGLES D'EVALUATION

PREAMBULES

ACTIF

1) Frais d'établissement

1.1 Les frais de constitution ou d'augmentation de capital, les frais d'émission d'emprunts et les autres frais de premier établissement sont amortis pendant l'année où ils sont enregistrés.

1.2 Dans les cas où la législation l'autorise, les frais de restructuration peuvent être activés et seront amortis sur une période maximale de 5 ans. Le Conseil d'Administration justifiera dans son rapport annuel sa décision de porter à l'actif ce type de frais.

1.3 Le Conseil d'Administration se réserve de revoir les règles ci-dessus si les circonstances futures le justifient.

2) Immobilisations incorporelles

2.1 Les immobilisations incorporelles acquises de tiers figurent à l'actif pour une valeur ne dépassant pas leur valeur d'utilisation ou de rendement futur.

Elles font l'objet d'un amortissement linéaire basé sur la durée probable d'utilisation ou la durée des contrats auxquels elles se rapportent.

Les taux d'amortissement pratiqués sont :

- Informatique : de 4% à 33%
- autres : de 4% à 33 %

2.2 Les frais de recherches relatifs aux développements de nouveaux projets dont la société en est propriétaire (NRC : non recurring costs ou autres...) en ce compris la recherche interne pourront être comptabilisés sous la présente rubrique.

Ces immobilisations feront alors l'objet d'un amortissement dont le rythme sera basé sur le nombre d'avions prévus dans l'enveloppe de base contractuelle tenant compte de la facturation des NRC de l'exercice sauf dispositions contraires ou spécifiques (voir infra) ;

2.3 Comptabilisation des NRC des nouveaux programmes

La présente section concerne les programmes AIRBUS A340 500/600 (streched), EMBRAER 170/190, AIRBUS A380, A400M, DASSAULT 7X, ainsi que tout autre nouveau programme lancé à partir du 01/01/2002.

Les NRC sont constitués des coûts de recherche, de développement et d'industrialisation que SONACA doit consentir en vue de satisfaire avec ses obligations contractuelles vis-à-vis de ses clients. En font partie, les coûts d'étude, design, outillage, certification et prototypes, ainsi que la contribution aux activités non spécifiques de développement.

Durant la phase de développement, les NRC sont comptabilisés en immobilisations en cours via le compte de production immobilisée pour autant que la SONACA soit propriétaire de la recherche.

A la fin de la phase de développement, sauf dispositions contractuelles contraires, les NRC seront transférés des immobilisations en cours vers les immobilisations incorporelles et corporelles. La répartition entre les immobilisations incorporelles et corporelles dépend notamment des « costs chapters » du contrat concerné.

Les NRC sont valorisés selon les principes suivants :

- les prestations sont valorisées au taux horaire des centres concernés
- les outillages ou les investissements sont valorisés à leur valeur d'acquisition
- les matières premières et les achats de sous-traitance sont valorisés au prix moyen d'achat pondéré augmenté du taux de handling
- les pièces usinées sont valorisées aux taux standards des centres concernés

Durant la phase de développement, en cas de dépassement constaté ou prévisible des montants alloués, des réductions de valeur ou des provisions devront être pratiquées à concurrence dudit dépassement.

A la fin de la phase de développement, s'il existe un dépassement, la provision pour dépassement est reprise, la totalité des NRC est portée à l'actif immobilisé et un amortissement exceptionnel est pratiqué à concurrence du dépassement.

A la clôture d'un exercice, feront également l'objet d'un abattement exceptionnel les dépassements résultant d'un taux de change différent de celui qui avait été retenu pour l'évaluation précédente desdits montants alloués en tenant compte du nombre d'avions restant à livrer sous déduction des avions restant sous la période couverte par des garanties de change. Dans le cas inverse, au cas où des abattements exceptionnels auraient été pratiqués précédemment, les revalorisations résultant d'un taux de change plus favorable, pourront sur décision du Conseil d'Administration, donner lieu à une reprise d'abattements à due concurrence.

L'amortissement ordinaire des NRC se fera, sur une base linéaire, au même rythme que les livraisons au client, programme par programme, en tenant compte du nombre de livraisons contractuellement défini pour le remboursement des NRC. L'amortissement linéaire se calcule sur l'enveloppe contractuelle.

Si, en fonction des perspectives commerciales ou techniques, les prévisions de remboursement venaient à être inférieures aux montants nets activés, tout déficit sera compensé par abattement exceptionnel à due concurrence. En cas d'amélioration de ces perspectives, des reprises de ces abattements exceptionnels pourront être comptabilisées sur décision du Conseil d'Administration.

Les amortissements ordinaires et exceptionnels des NRC seront prioritairement imputés sur les immobilisations incorporelles concernées.

3) Immobilisations corporelles

3.1 Les immobilisés acquis à l'extérieur sont comptabilisés au prix d'acquisition, lequel comprend les frais accessoires et les impôts non déductibles.

3.2 Les immobilisations réalisées par l'usine sont valorisées au prix de revient.

3.3 Les taux d'amortissements pratiqués sont :

- Bâtiments industriels	de 2,5% à 5%
- Matériel de fabrication	de 5% à 33%
- Matériel d'entretien	de 5% à 33%
- Véhicules	de 5% à 33%
- Matériel de bureau	de 5% à 33%
- Mobilier de bureau	de 5% à 33%
- Informatique	de 5% à 33%
- Installation téléphonique	de 5% à 33%
- Installation électrique	de 5% à 33%
- Aménagements	de 5% à 33%
- NRC corporels	au rythme des remboursements reçus et/ou des cadences

sans préjudice des dispositions fiscales permettant un amortissement accéléré.

3.4 Le petit outillage est amorti dans l'année d'acquisition.

En ce qui concerne les actifs nouvellement acquis, la première prise en charge d'amortissement s'opère au cours du dernier jour du mois pendant lequel ces acquisitions deviennent opérationnelles.

3.5 Un amortissement complémentaire est calculé dès que la valeur nette comptable d'un immobilisé est surfaite par rapport à sa valeur réelle.

3.6 Les NRC "corporels" sont comptabilisés en immobilisés corporels.

4) Immobilisations financières

4.1 Les participations sont comptabilisées à leur prix d'achat ou de souscription.

4.2 Les immobilisations financières font l'objet de réductions de valeur en cas de dépréciations durables justifiées par la situation de la société participée ;

4.3 Les créances comptabilisées sous cette rubrique sont évaluées à leur valeur nominale

5) Créditances

5.1 Les créances de la société figurent au bilan pour leur valeur réalisable.

5.2 Les créances font l'objet de réduction de valeur dans la mesure où leur valeur comptable est supérieure à la valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice social.

6) Stocks de matières premières, matières de consommation et pièces

6.1 Matières premières avionnables

- Les matières premières sont valorisées au prix moyen pondéré.

- Des réductions de valeur sont actées de la manière suivante :

Jusqu'à 3 années en stock 0%

4 années 25%

5 années 50%

6 années 75%

7 années et plus 100%

Obsolètes (code xxxx9) 100%

6.2 Pièces, standards et fournitures diverses (sécurité, articles commerciaux,)

- Les pièces et standards sont valorisés au prix moyen pondéré.
- Une réduction de valeur est actée à 100% s'il existe plus de trois années de stockage. Dans ce cas, la réduction de valeur portera sur le montant du stock ayant plus de trois ans d'âge.

6.3 Outils périssables - Assemblage

- A partir du 1er juillet 1997, l'outillage périssable sera porté en stock et valorisé au prix moyen pondéré.
- Par dérogation à ce qu'il est dit au premier alinéa, aux fins de la valorisation du stock existant au 1er juillet 1997, seuls les articles mouvementés au cours des trois dernières années seront valorisés à leur prix d'achat. Pour les autres articles, une valeur de 1 BEF leur sera attribuée.
- Une réduction de valeur est actée à 100% s'il existe plus de trois années de stockage. Dans ce cas, la réduction de valeur portera sur le montant du stock ayant plus de trois ans d'âge.
- Une réduction de valeur est également actée à 100% pour les outillages périssables relatifs aux programmes terminés ou en phase terminale.

6.4 Outilage périssable - Machines-outils

- A partir du 1er juillet 1997, l'outillage périssable machines-outils sera porté en stock et valorisé au prix moyen pondéré.
- Par dérogation à ce qui est dit au premier alinéa, aux fins de valorisation du stock existant au 1er juillet 1997, seuls les articles mouvementés au cours des trois dernières années seront valorisés au prix d'achat. Pour les autres articles, une valeur de 1 BEF leur sera attribuée.
- Une réduction de valeur de 100% est actée sur l'outillage périssable conventionnel machines-outils ayant plus de trois années de stockage. Dans ce cas, la réduction de valeur portera sur le montant du stock ayant plus de trois ans d'âge.
- Une réduction de valeur est actée sur l'outillage périssable pour machines-outils à commandes numériques ayant plus de :

3 ans en stock à concurrence de	33%
4 ans	66%
5 ans	100%

- une réduction de valeur est également actée à 100% pour les outillages périssables conventionnels - machines-outils et pour les outillages périssables pour machines-outils à commandes numériques relatifs aux programmes terminés ou en phase terminale.

-

7) Travaux en cours, produits en cours

7.1 D'une manière générale, la valeur des travaux en cours comprend :

Les prestations de main d'œuvre sont évaluées au taux réel.
Ce taux réel couvre :

- les rémunérations et charges sociales constatées,
- une quote-part des frais généraux réalisés excluant la fonction commerciale et administrative.

Un taux horaire est établi pour chaque centre direct.

En fabrication (PPE et GPE) les temps utilisés sont les temps standards gammes de fabrication. En assemblage, les temps sont les temps réellement enregistrés.

a) Les matières enregistrées à la valeur d'acquisition s'il s'agit d'une imputation directe, et la valeur "prix moyen pondéré" s'il s'agit d'une sortie de stock.

b) Les autres coûts (sous-traitance) sont comptabilisés à leur valeur réelle.

c) En assemblage, les coûts comprennent également le coût des pièces semi-finies (voir ci-dessus).

Les taux réels sont revus mensuellement.

d) Les temps standards repris dans les gammes de fabrication sont revus régulièrement lorsqu'il est constaté un décalage entre les temps réellement prestés sur les centres de fabrication et les temps standards « comptabilisés » sur ces mêmes centres.

7.2 Le poste des semi-finis" est clairement identifié dans les travaux en cours. Il s'agit des pièces élémentaires fabriquées par les usines PPE (Petites Pièces Élémentaires) et GPE (Grandes Pièces Élémentaires). Les pièces sont évaluées au prix moyen pondéré, selon les règles en 7.1 a), b) et c).

Lors du début de la phase d'assemblage, les pièces "semi-finies" à assembler sont sorties de l'encours semi-fini et imputées dans les encours d'assemblage au prix moyen pondéré.

7.3 Les sorties sur les travaux en cours sont déterminées comme suit :

a) Pour les Affaires commerciales et Contrats Militaires (suite d'affaires de durées relativement réduites).

- Le prix de revient est déterminé sur base des coûts réels des affaires terminées.
- Le prix de revient est déterminé sur base de coûts réels des affaires non-terminées, majorés des coûts restant à exposer.
-

b) Pour les contrats principaux

- Basée sur l'évolution physique des travaux en atelier, la valorisation des travaux en cours, comme décrite en 7.1 et 7.2, permet d'opposer les valeurs par contrat de fin et début de période/année et de dégager ainsi les coûts de vente.

7.4 La valeur des travaux en cours, comme décrite en 7.1 et 7.2, après dégagement des sorties, comme analysé en 7.3, donne lieu à vérification.

Dès lors, des réductions de valeur sont actées sur les travaux en cours lorsque leur prix de revient, majoré des montants devant encore être incorporés, dépasse le prix de vente net ou le prix prévu au contrat.

Des réductions complémentaires de valeur peuvent être actées, afin de tenir compte d'autres aléas, notamment en semi-fini, l'obsolescence des pièces due à des changements de configuration ou des fins de programme.

Les NRC dont l'entreprise n'est pas propriétaire et qui sont financés par le client sont enregistrés sous les Commandes en Cours. A la clôture de l'exercice, les NRC feront l'objet d'une présentation nette des commandes en cours et des acomptes reçus y afférents.

La comptabilisation de la marge estimée sur ces NRC préfinancés se fait au prorata de l'état d'avancement.

8) Compte de régularisation

8.1 Les charges exposées mais imputables à un exercice ultérieur sont reprises sous la rubrique "charge à reporter".

8.2 Les revenus acquis mais dont la perception n'aura lieu qu'au cours d'un exercice ultérieur sont repris en "revenus acquis".

PASSIF

9) Provisions pour risques et charges

9.1 A la clôture de chaque exercice, le Conseil d'Administration statue avec prudence, sincérité et bonne foi sur les provisions à constituer pour couvrir les risques prévus et les pertes éventuelles nées au cours de l'exercice ou des exercices antérieurs.

9.2 Les provisions sont comptabilisées indépendamment du résultat de l'exercice.

9.3 Les provisions actées au cours d'exercices antérieurs sont revues et éventuellement complétées.

10) Emprunt subordonné

Certains emprunts sont classifiés en « emprunt subordonné » même si la condition de subordination ne porte pas sur l'ensemble des créances.

11) Dettes à un an au plus

11.1 Les dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale.

11.2 Cette valeur nominale est ajustée en ce qui concerne les dettes payables en devises étrangères.

11.3 Les provisions fiscales liées à l'exercice sont calculées en évaluant la dette la plus probable.

11.4 Les provisions pour les charges sociales et pécule de vacances sont fixées par l'application des dispositions légales et des conventions sociales en vigueur.

12) Comptes de régularisation

12.1 Les frais et charges dus pour l'exercice mais dont le paiement est différé sont comptabilisés en "charge à imputer".

12.2 Les revenus perçus au cours de l'exercice mais qui sont imputables à un exercice ultérieur sont repris en "revenus à reporter".

13) Chiffre d'affaires - facturation en devises

- Pour les contrats libellés en devises dont le taux n'est pas fixé, l'enregistrement du chiffre d'affaires s'effectue au taux comptable pour la période concernée. La différence entre le taux de conversion comptable et l'encaissement sera reprise sous les écarts de change. Toutefois, dans la mesure où l'écart entre le taux comptable et le taux de conversion du marché serait permanent, le Conseil d'Administration se réserve la possibilité d'enregistrer le chiffre d'affaires au taux réel de conversion.

- Pour les contrats libellés en devises dont le taux est fixé, l'enregistrement en chiffre d'affaires est fixé à ce même taux.

- Pour les contrats ayant fait l'objet d'une concession commerciale, l'enregistrement en comptabilité s'effectue suivant les dispositions contractuelles prévues par la convention de concession.

A noter que le chiffre d'affaires relatif aux éléments RF Embraer 135-145 est dorénavant acté lors de la livraison au client, alors que précédemment cela était fait au moment du « départ de nos usines ».

Au moment de la clôture, Sonaca Group utilise le taux de couverture établi dans sa politique de couverture pour convertir les postes monétaires en devises étrangères. Les postes qui ne sont pas couverts par un instrument de couverture sont quant à eux évalués selon le taux de clôture "spot". Les écarts de conversion, qui ne sont pas réalisés par définition, sont enregistrés dans les comptes annuels selon leur position comptable. Les écarts de conversion positifs sont différés dans le compte de régularisation passif, tandis que les écarts de conversion négatifs sont comptabilisés, si nécessaire, dans le compte de résultats sous forme de charges financières. Ce calcul est effectué sur une base consolidée, c'est-à-dire devise par devise. La politique de couverture mise en place par le conseil d'administration garantit que les sous-jacents en devises sont couverts aux différentes échéances.

ECARTS DE CONVERSION

Selon la méthode du taux de clôture, tous les actifs et passifs tant monétaires que non monétaires sont convertis aux taux de clôture, excepté les capitaux propres qui sont convertis au taux historique, le compte de résultats étant converti au taux moyen de l'exercice.

Les écarts de conversion sont comptabilisés dans une rubrique distincte des capitaux propres consolidés.

Les écarts de conversion liés à l'élimination des soldes et transactions intra-groupe : ces écarts sont comptabilisés via un compte de produit ou charge financière selon le cas à l'exclusion des écarts sur les éliminations des soldes à long terme. Ces derniers étant reportés via les comptes de régularisations.

La rubrique écarts de conversion n'inclut donc que les écarts résultant de la conversion des états financiers des filiales libellés en devises étrangères suite à leur intégration dans les comptes consolidés.

ECARTS DE CONSOLIDATION

Les écarts de consolidation positifs sont portés à l'actif et amortis sur 5 ans. Les écarts de consolidation négatifs sont comptabilisés dans les capitaux propres et sont maintenus à la valeur d'acquisition.

METHODES DE CALCUL DES LATENCES FISCALES

Explication détaillée des méthodes mises en oeuvre pour la détermination des latences fiscales

Codes	Exercice
(168)	1.013.707,77
1681	1.013.707,77
1682

Impôts différés et latences fiscales

Impôts différés
 Impôts différés (en vertu de l'article 3:54 de l'arrêté royal du 29 avri 2019 portant exécution du Code des sociétés)
 Latences fiscales (en vertu de l'article 3:119 de l'arrêté royal précité)

ETAT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**FRAIS DE DÉVELOPPEMENT****Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

Codes	Exercice	Exercice précédent
8051P	xxxxxxxxxxxxxx	119.713.601,81
8021	
8031	55.098.802,88	
8041	38.679.420,76	
99811	
99821	2,43	
8051	103.294.222,12	
8121P	xxxxxxxxxxxxxx	112.547.001,14
8071	2.419.928,39	
8081	
8091	
8101	55.098.802,88	
8111	15.418.517,18	
99831	
99841	
8121	75.286.643,83	
81311	28.007.578,29	

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Actés
 Repris
 Acquis de tiers
 Annulés à la suite de cessions et désaffектations
 Transférés d'une rubrique à une autre(+/-)
 Ecarts de conversion(+/-)
 Autres variations(+/-)

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, SAVOIR-FAIRE, MARQUES ET DROITS SIMILAIRES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8052P	xxxxxxxxxxxxxx	62.293.815,77
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8022	304.147,95	
Cessions et désaffectations	8032	21.341,53	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)(-)	8042
Ecarts de conversion	(+)(-)	99812	2.705.407,83
Autres variations	(+)(-)	99822	-13.807,22
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8052	65.268.222,80	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8122P	xxxxxxxxxxxxxx	48.094.627,75
Mutations de l'exercice			
Actés	8072	4.166.527,75	
Repris	8082	
Acquis de tiers	8092	
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8102	21.341,53	
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)(-)	8112
Ecarts de conversion	(+)(-)	99832	1.843.254,34
Autres variations	(+)(-)	99842	-4.130,34
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8122	54.078.937,97	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	211	11.189.284,83	

GOODWILL**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

Codes	Exercice	Exercice précédent
8053P	xxxxxxxxxxxxxx	164.271.561,16
8023	
8033	
8043	-122.597.785,10	
99813	10.471.012,03	
99823	
8053	52.144.788,09	
8123P	xxxxxxxxxxxxxx	142.176.014,01
8073	2.158.944,00	
8083	
8093	
8103	
8113	-122.597.785,10	
99833	9.088.140,17	
99843	
8123	30.825.313,08	
212	21.319.475,01	

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Actés
 Repris
 Acquis de tiers
 Annulés à la suite de cessions et désaffections
 Transférés d'une rubrique à une autre(+/-)
 Ecarts de conversion(+/-)
 Autres variations(+/-)

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES**TERRAINS ET CONSTRUCTIONS****Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

Codes	Exercice	Exercice précédent
8191P	xxxxxxxxxxxxxx	63.032.042,09

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre(+/-)

Ecarts de conversion(+/-)

Autres variations(+/-)

8161	2.247.183,80
8171	227.323,32
8181	-2.587.637,44
99851	2.337.870,52
99861

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

8191	64.802.135,65
8251P	xxxxxxxxxxxxxx

3.638.303,20

Mutations de l'exercice

Actées

Acquises de tiers

Annulées

Transférées d'une rubrique à une autre(+/-)

Ecarts de conversion(+/-)

Autres variations(+/-)

8211
8221
8231
8241
99871	433.284,95
99881

Plus-values au terme de l'exercice

8251	4.071.588,15
8321P	xxxxxxxxxxxxxx

25.026.905,46

Mutations de l'exercice

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre(+/-)

Ecarts de conversion(+/-)

Autres variations(+/-)

8271	3.004.332,24
8281
8291
8301	57.616,24
8311	-1.344.227,22
99891	750.228,06
99901	405.671,44

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

8321	27.785.293,74
(22)	41.088.430,06

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

	Codes	Exercice	Exercice précédent
INSTALLATIONS, MACHINES ET OUTILLAGE			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8192P	xxxxxxxxxxxxxx	466.478.046,42
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8162	8.844.903,51	
Cessions et désaffections	8172	35.340.872,27	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)(-)	8182 8.053.729,00	
Ecarts de conversion	(+)(-)	99852 10.153.649,18	
Autres variations	(+)(-)	99862 -107.424,91	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8192	458.082.030,93	
Plus-values au terme de l'exercice	8252P	xxxxxxxxxxxxxx
Mutations de l'exercice			
Actées	8212	
Acquises de tiers	8222	
Annulées	8232	
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)(-)	8242	
Ecarts de conversion	(+)(-)	99872	
Autres variations	(+)(-)	99882	
Plus-values au terme de l'exercice	8252	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8322P	xxxxxxxxxxxxxx	356.630.253,43
Mutations de l'exercice			
Actés	8272	21.370.597,13	
Repris	8282	
Acquis de tiers	8292	
Annulés à la suite de cessions et désaffections	8302	34.907.532,68	
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)(-)	8312 517.797,17	
Ecarts de conversion	(+)(-)	99892 6.430.055,95	
Autres variations	(+)(-)	99902 -302.389,75	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8322	349.738.781,25	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(23)	108.343.249,68	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
MOBILIER ET MATÉRIEL ROULANT			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193P	xxxxxxxxxxxxxx	27.039.004,26
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8163	3.063.732,29	
Cessions et désaffections	8173	67.592,43	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)(-)	161.876,04	
Ecarts de conversion	(+)(-)	646.712,27	
Autres variations	(+)(-)	-35.631,70	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193	30.808.100,73	
Plus-values au terme de l'exercice	8253P	xxxxxxxxxxxxxx
Mutations de l'exercice			
Actées	8213	
Acquises de tiers	8223	
Annulées	8233	
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)(-)	8243
Ecarts de conversion	(+)(-)	99873
Autres variations	(+)(-)	99883
Plus-values au terme de l'exercice	8253	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8323P	xxxxxxxxxxxxxx	24.403.687,70
Mutations de l'exercice			
Actés	8273	1.130.334,39	
Repris	8283	
Acquis de tiers	8293	
Annulés à la suite de cessions et désaffections	8303	89.546,30	
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)(-)	8313
Ecarts de conversion	(+)(-)	99893	558.253,69
Autres variations	(+)(-)	99903	-4.235,97
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8323	25.998.493,51	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(24)	4.809.607,22	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
LOCATION-FINANCEMENT ET DROITS SIMILAIRES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8194P	xxxxxxxxxxxxxx	740.000,00
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8164	
Cessions et désaffections	8174	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)(-)	8184 637.832,94	
Ecarts de conversion	(+)(-)	99854 -9.971,46	
Autres variations	(+)(-)	99864 0,01	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8194	1.367.861,49	
Plus-values au terme de l'exercice	8254P	xxxxxxxxxxxxxx
Mutations de l'exercice			
Actées	8214	
Acquises de tiers	8224	
Annulées	8234	
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)(-)	8244	
Ecarts de conversion	(+)(-)	99874	
Autres variations	(+)(-)	99884	
Plus-values au terme de l'exercice	8254	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8324P	xxxxxxxxxxxxxx	468.936,99
Mutations de l'exercice			
Actés	8274	46.709,53	
Repris	8284	
Acquis de tiers	8294	
Annulés à la suite de cessions et désaffections	8304	
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)(-)	8314 -383.374,53	
Ecarts de conversion	(+)(-)	99894 -957,26	
Autres variations	(+)(-)	99904	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8324	131.314,73	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(25)	1.236.546,76	
DONT			
Terrains et constructions	250	
Installations, machines et outillage	251	1.236.546,76	
Mobilier et matériel roulant	252	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8195P	xxxxxxxxxxxxxx	46.108.670,75
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8165	1.165.382,76	
Cessions et désaffections	8175	2.255.533,24	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)(-)	8185
Ecarts de conversion	(+)(-)	99855	325.885,80
Autres variations	(+)(-)	99865	395.042,98
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8195	45.739.449,05	
Plus-values au terme de l'exercice	8255P	xxxxxxxxxxxxxx
Mutations de l'exercice			
Actées	8215	
Acquises de tiers	8225	
Annulées	8235	
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)(-)	8245
Ecarts de conversion	(+)(-)	99875
Autres variations	(+)(-)	99885
Plus-values au terme de l'exercice	8255	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8325P	xxxxxxxxxxxxxx	38.237.619,99
Mutations de l'exercice			
Actés	8275	1.813.365,60	
Repris	8285	
Acquis de tiers	8295	
Annulés à la suite de cessions et désaffections	8305	2.102.174,50	
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)(-)	8315
Ecarts de conversion	(+)(-)	99895	280.930,54
Autres variations	(+)(-)	99905	172.870,02
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8325	38.402.611,65	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(26)	7.336.837,40	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS EN COURS ET ACOMPTE VERSÉS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8196P	xxxxxxxxxxxxxx	89.470.476,57
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8166	392.552,44	
Cessions et désaffections	8176	1.397.774,31	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)(-)	8186 -46.155.025,80	
Ecarts de conversion	(+)(-)	99856 191.619,74	
Autres variations	(+)(-)	99866	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8196	42.501.848,64	
Plus-values au terme de l'exercice	8256P	xxxxxxxxxxxxxx
Mutations de l'exercice			
Actées	8216	
Acquises de tiers	8226	
Annulées	8236	
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)(-)	8246	
Ecarts de conversion	(+)(-)	99876	
Autres variations	(+)(-)	99886	
Plus-values au terme de l'exercice	8256	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8326P	xxxxxxxxxxxxxx	13.855.389,51
Mutations de l'exercice			
Actés	8276	7.320.730,16	
Repris	8286	
Acquis de tiers	8296	
Annulés à la suite de cessions et désaffections	8306	860.000,00	
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)(-)	8316 -15.418.517,09	
Ecarts de conversion	(+)(-)	99896 4.156,70	
Autres variations	(+)(-)	99906	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8326	4.901.759,28	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(27)	37.600.089,36	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
AUTRES ENTREPRISES - PARTICIPATIONS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8392P	xxxxxxxxxxxxxx	2.200.236,14
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8362	833.350,00	
Cessions et retraits	8372	13.738,78	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)(-)	8382 4.023.867,00	
Ecarts de conversion	(+)(-)	99912	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8392	7.043.714,36	
Plus-values au terme de l'exercice	8452P	xxxxxxxxxxxxxx
Mutations de l'exercice			
Actées	8412	
Acquises de tiers	8422	
Annulées	8432	
Ecarts de conversion	(+)(-)	99922	
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)(-)	8442	
Plus-values au terme de l'exercice	8452	
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8522P	xxxxxxxxxxxxxx
Mutations de l'exercice			
Actées	8472	
Reprises	8482	
Acquises de tiers	8492	
Annulées à la suite de cessions et retraits	8502	
Ecarts de conversion	(+)(-)	99932	
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)(-)	8512 4.023.867,00	
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8522	4.023.867,00	
Montants non appelés au terme de l'exercice	8552P	xxxxxxxxxxxxxx	509.713,71
Mutations de l'exercice	(+)(-)	8542	
Montants non appelés au terme de l'exercice	8552	509.713,71	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(284)	2.510.133,65	
AUTRES ENTREPRISES - CRÉANCES			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	285/8P	xxxxxxxxxxxxxx	1.138.343,51
Mutations de l'exercice			
Additions	8582	4.281.384,47	
Remboursements	8592	97.195,32	
Réductions de valeur actées	8602	5.422.940,23	
Réductions de valeur reprises	8612	
Ecarts de conversion	(+)(-)	99952 40.165,27	
Autres	(+)(-)	8632 789.137,31	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(285/8)	728.895,01	
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE	8652	

ÉTAT DES RESERVES CONSOLIDÉES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Réserves consolidées au terme de l'exercice (+)(-)	9910P	xxxxxxxxxxxxxx	-173.814.212,49
Mutations de l'exercice			
Quote-part du groupe dans le résultat consolidé(+)(-)	99002	-32.656.349,97	
Autres variations(+)(-)	99003	1.343.731,26	
(à ventiler pour les montants significatifs non attribués à la quote-part du groupe dans le résultat consolidé)			
<i>Transfert plus-value bâtiment (Sonaca Brasil)</i>		135.630,00	
<i>Liquidation de Sinelson & Sonaca Engenharia</i>		1.208.101,00	
.....		
.....		
Réserves consolidées au terme de l'exercice (+)(-)	(9910)	-205.126.831,20	

ÉTAT DES ÉCARTS DE CONSOLIDATION ET DE MISE EN ÉQUIVALENCE

	Codes	Exercice	Exercice précédent
CONSOLIDATION - ÉCARTS POSITIFS			
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	99201P	xxxxxxxxxxxxxx	12.377.406,13
Mutations de l'exercice			
Variations dues à une augmentation du pourcentage de détention	99021	
Variations dues à une diminution du pourcentage de détention	99031	
Amortissements	99041	12.377.406,13	
Ecarts portés en résultats	99051	
Autres variations	99061	
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	99201	
CONSOLIDATION - ÉCARTS NÉGATIFS			
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	99111P	xxxxxxxxxxxxxx	547.567,06
Mutations de l'exercice			
Variations dues à une augmentation du pourcentage de détention	99022	
Variations dues à une diminution du pourcentage de détention	99032	-165.765,00	
Amortissements	99042	
Ecarts portés en résultats	99052	
Autres variations	99062	
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	99111	381.802,06	
MISE EN EQUIVALENCE - ÉCARTS POSITIFS			
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	99202P	xxxxxxxxxxxxxx
Mutations de l'exercice			
Variations dues à une augmentation du pourcentage de détention	99023	
Variations dues à une diminution du pourcentage de détention	99033	
Amortissements	99043	
Ecarts portés en résultats	99053	
Autres variations	99063	
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	99202	
MISE EN EQUIVALENCE - ÉCARTS NEGATIFS			
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	99112P	xxxxxxxxxxxxxx
Mutations de l'exercice			
Variations dues à une augmentation du pourcentage de détention	99024	
Variations dues à une diminution du pourcentage de détention	99034	
Amortissements	99044	
Ecarts portés en résultats	99054	
Autres variations	99064	
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	99112	

ETAT DES DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF**VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE****Dettes à plus d'un an échéant dans l'année**

	Codes	Exercice
Dettes financières	8801	26.845.589,62
Emprunts subordonnés	8811
Emprunts obligataires non subordonnés	8821
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8831	106.231,91
Etablissements de crédit	8841	10.332.681,54
Autres emprunts	8851	16.406.676,17
Dettes commerciales	8861
Fournisseurs	8871
Effets à payer	8881
Acomptes sur commandes	8891
Autres dettes	8901
Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année	(42)	26.845.589,62

Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

Dettes financières	8802	228.743.670,50
Emprunts subordonnés	8812	4.957.870,00
Emprunts obligataires non subordonnés	8822	572.149,58
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8832	1.036.736,91
Etablissements de crédit	8842	222.176.914,01
Autres emprunts	8852
Dettes commerciales	8862	108.416,95
Fournisseurs	8872	108.416,95
Effets à payer	8882
Acomptes sur commandes	8892	5.000.000,00
Autres dettes	8902	31.801.412,17
Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir	8912	265.653.499,62

Dettes ayant plus de 5 ans à courir

Dettes financières	8803	3.334.097,55
Emprunts subordonnés	8813
Emprunts obligataires non subordonnés	8823
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8833
Etablissements de crédit	8843	2.579.362,88
Autres emprunts	8853	754.734,67
Dettes commerciales	8863
Fournisseurs	8873
Effets à payer	8883
Acomptes sur commandes	8893
Autres dettes	8903	69.523.251,62
Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir	8913	72.857.349,17

**DETTES GARANTIES PAR DES SÛRETÉS RÉELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES
SUR LES ACTIFS DE LA SOCIÉTÉ**

	Codes	Exercice
Dettes financières	8922	217.542.372,00
Emprunts subordonnés	8932
Emprunts obligataires non subordonnés	8942
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8952
Etablissements de crédit	8962	217.542.372,00
Autres emprunts	8972
Dettes commerciales	8982
Fournisseurs	8992
Effets à payer	9002
Acomptes sur commandes	9012
Dettes fiscales, salariales et sociales	9022
Impôts	9032
Rémunérations et charges sociales	9042
Autres dettes	9052
Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société	9062	217.542.372,00

RÉSULTATS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
CHIFFRE D'AFFAIRES NET			
Ventilation par catégorie d'activité			
.....
.....
.....
.....
Ventilation par marché géographique			
.....
.....
.....
.....
Chiffre d'affaires agrégé du groupe en Belgique	99083	269.429.130,87	207.000.658,00
EFFECTIF MOYEN DU PERSONNEL (EN UNITÉS) ET FRAIS DE PERSONNEL			
Entreprise consolidante et filiales consolidées par intégration globale			
Effectif moyen du personnel	90901	3.745,00	3.540,00
Ouvriers	90911	2.431,00	2.344,00
Employés	90921	1.251,00	1.145,00
Personnel de direction	90931	42,00	43,00
Autres	90941	21,00	8,00
Frais de personnel			
Rémunérations et charges sociales	99621	229.829.369,40	195.897.774,74
Pensions	99622	24.554,25	20.442,00
Effectif moyen du personnel en Belgique occupé par les entreprises concernées	99081	1.381,00	1.419,00
Filiales consolidées par intégration proportionnelle			
Effectif moyen du personnel	90902
Ouvriers	90912
Employés	90922
Personnel de direction	90932
Autres	90942
Frais de personnel			
Rémunérations et charges sociales	99623
Pensions	99624
Effectif moyen du personnel en Belgique occupé par les entreprises concernées	99082

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PRODUITS NON RÉCURRENTS			
Produits d'exploitation non récurrents			
Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles	76	719.103,48	5.205.627,63
Reprises d'amortissements sur écarts de consolidation	76A	432.634,48	18.948,65
Reprises de provisions pour risques et charges d'exploitation exceptionnels	760
Plus-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	9970
Autres produits d'exploitation non récurrents	7620
Dont:	7630	-27.365,52	18.948,65
<i>Ajustement suite arrêt contrat A380</i>	764/8	460.000,00
		460.000,00
	
	
	
Produits financiers non récurrents			
Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières	76B	286.469,00	5.186.678,98
Reprises de provisions pour risques et charges financiers exceptionnels	761
Plus-values sur réalisation d'immobilisations financières	7621
Autres produits financiers non récurrents	7631	255.413,00
Dont:	769	31.056,00	5.186.678,98
<i>Sortie Sonaca Aircraft du périmètre</i>		5.186.678,98
<i>Annulation avance état fédéral.</i>		31.056,00	21.193.216,38
	
	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
CHARGES NON RÉCURRENTES			
Charges d'exploitation non récurrentes			
Amortissements et réductions de valeur non récurrents sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	66	10.852.145,70	12.049.196,38
Amortissements sur écarts de consolidation positifs	66A	3.997.473,80	2.067.456,91
Provisions pour risques et charges d'exploitation exceptionnels: dotations (utilisations)	660	16.777,29	44.560,68
(+)(-)	9962	1.784.846,00
Moins-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles ...	6620	1.356.000,00
Autres charges d'exploitation non récurrentes	6630	279.628,52	290.274,79
Dont:	664/7	560.221,99	1.732.621,44
<i>Frais de restructuration</i>		1.732.621,44
<i>Frais de sortie contrats</i>	
<i>claims</i>	
<i>Frais sortie contrat.</i>		1.000.000,00
<i>Frais de restructuration</i>		2.954.943,04
<i>Claims</i>		395.223,00	1.974.340,00
<i>Sinistre incendie</i>		150.000,00
Charges d'exploitation non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration	6690

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Charges financières non récurrentes			
Réductions de valeur sur immobilisations financières	66B	6.854.671,90	9.981.739,47
Provisions pour risques et charges financiers exceptionnels - dotations (utilisations)	661	5.422.940,23	6.952.133,00
Moins-values sur réalisation d'immobilisations financières	6621
Autres charges financières non récurrentes	6631	1.431.731,67	3.029.606,47
Dont:	668
.....	
.....	
.....	
.....	
Charges financières non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration	6691
Prise en résultats d'écart de consolidation négatifs	9963

IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

Différence entre la charge fiscale imputée au compte de résultats consolidé de l'exercice et des exercices antérieurs, et la charge fiscale déjà payée ou à payer au titre de ces exercices, dans la mesure où cette différence est d'un intérêt certain au regard de la charge fiscale future

Influence des résultats non récurrents sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice

	Codes	Exercice	Exercice précédent
	99084
	99085

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

Garanties personnelles constituées ou irrévocablement promises par la société pour sûreté de dettes ou d'engagements de tiers

Codes	Exercice
9149
99086	586.550.042,91
99087
9217
9218
9219
99088
99089
99090
99091
99092
99093
99094
99095

Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de la société

d'entreprises comprises dans la consolidation

de tiers

BIENS ET VALEURS DÉTENUS PAR DES TIERS EN LEUR NOM MAIS AUX RISQUES ET PROFITS DE LA SOCIÉTÉ, S'ILS NE SONT PAS PORTÉS AU BILAN - VALEUR

ENGAGEMENTS IMPORTANTS D'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS - VALEUR

ENGAGEMENTS IMPORTANTS DE CESSION D'IMMOBILISATIONS - VALEUR

DROITS RÉSULTANT D'OPÉRATIONS RELATIVES :

aux taux d'intérêt

aux taux de change

aux prix des matières premières ou marchandises

autres opérations similaires

ENGAGEMENTS RÉSULTANT D'OPÉRATIONS RELATIVES :

aux taux d'intérêt

aux taux de change

aux prix des matières premières ou marchandises

autres opérations similaires

ENGAGEMENTS RÉSULTANT DE GARANTIES TECHNIQUES ATTACHÉES À DES VENTES OU PRESTATIONS DÉJÀ EFFECTUÉES

Exercice
.....
.....
.....
.....
.....

MONTANT, NATURE ET FORME DES LITIGES ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS

.....
.....
.....
.....

Exercice

ENGAGEMENTS EN MATIÈRE DE PENSIONS DE RETRAITE ET DE SURVIE AU PROFIT DU PERSONNEL OU DES DIRIGEANTS, À CHARGE DES ENTREPRISES COMPRISSES DANS LA CONSOLIDATION

.....
.....
.....
.....

Exercice

NATURE ET IMPACT FINANCIER DES ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE, NON PRIS EN COMPTE DANS LE BILAN OU LE COMPTE DE RÉSULTATS**NATURE, OBJECTIF COMMERCIAL ET CONSÉQUENCES FINANCIÈRES DES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN**

A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de la société

.....
.....
.....
.....

Exercice

**RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES AUTRES ENTREPRISES
AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES LIÉES			
Immobilisations financières			
Participations	9261	249.198,73	249.198,73
Créances	9291	31.745.584,08	35.896.087,38
A plus d'un an	9301
A un an au plus	9311	31.745.584,08	35.896.087,38
Placements de trésorerie	9321
Actions	9331
Créances	9341
Dettes	9351	17.925.053,25	12.168.154,18
A plus d'un an	9361
A un an au plus	9371	17.925.053,25	12.168.154,18
Garanties personnelles et réelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liées	9381
Autres engagements financiers significatifs	9401
Résultats financiers			
Produits des immobilisations financières	9421
Produits des actifs circulants	9431
Autres produits financiers	9441
Charges des dettes	9461
Autres charges financières	9471
ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION			
Immobilisations financières			
Participations	9262	2.234.174,73	1.414.563,51
Créances	9292	18.064.622,87	21.295.277,12
A plus d'un an	9302
A un an au plus	9312	18.064.622,87	21.295.277,12
Dettes	9352
A plus d'un an	9362
A un an au plus	9372

TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES EFFECTUÉES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHÉ

Mention de telles transactions, à l'exception des transactions au sein du groupe, si elles sont significatives, y compris le montant et indication de la nature des rapports avec la partie liée, ainsi que toute autre information sur les transactions qui serait nécessaire pour obtenir une meilleure compréhension de la position financière des entreprises qui sont intégrées dans la consolidation en tant qu'un ensemble:

.....
.....
.....
.....

Exercice

RELATIONS FINANCIÈRES AVEC

**LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT
DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT LA SOCIÉTÉ SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES
ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES**

Montant global des rémunérations allouées en raison de leurs fonctions dans l'entreprise consolidante, dans ses filiales et dans ses sociétés associées, y compris le montant des pensions de retraite allouées au même titre aux anciens administrateurs ou gérants
 Montant global des avances et des crédits accordés par l'entreprise consolidante, par une filiale ou par une société associée

Codes	Exercice
99097	262.980,00

LE(S) COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)

Emoluments du (des) commissaire(s) pour l'exercice d'un mandat de commissaire au niveau du groupe dont la société qui publie des informations est à la tête

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies auprès de ce groupe par le(s) commissaire(s)

Autres missions d'attestation
 Missions de conseils fiscaux
 Autres missions extérieures à la mission révisorale

Emoluments des personnes avec lesquelles le (les) commissaire(s) est lié (sont liés) pour l'exercice d'un mandat de commissaire au niveau du groupe dont la société qui publie des informations est à la tête

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies auprès de ce groupe par des personnes avec lesquelles le (les) commissaire(s) est lié (sont liés)

Autres missions d'attestation
 Missions de conseils fiscaux
 Autres missions extérieures à la mission révisorale

Codes	Exercice
9507	162.252,00
95071	1.947,50
95072
95073
9509	383.808,04
95091
95092	73.575,29
95093	126.550,00

Mentions en application de l'article 3:64, §2 et §4 du Code des sociétés et des associations

RAPPORT DE GESTION

Comptes consolidés au 31/12/2022

1. DESCRIPTION DU GROUPE SONACA

Sonaca en Belgique

Sonaca sa, la maison mère du Groupe située en Belgique à Gosselies, a principalement pour objet social la conception, la fabrication et l'assemblage d'éléments de structure d'aéronefs aérospatiaux. Pour plus d'informations, se référer au rapport de gestion de Sonaca sa.

Sonaca Ventures Holding sa (SVH), filiale belge de Sonaca sa à 100%. Située à Gosselies, elle a pour objet principal l'achat et la vente de toutes valeurs mobilières ou la prise de participations dans des sociétés de droit belge ou étranger. SVH a été créée le 4 juin 2015. En 2022, Sonaca sa a racheté les parts détenues par Wallonie Entreprendre pour un Euro.

Sonaca Aircraft sa, filiale belge de Sonaca Ventures Holding sa, société anonyme de droit belge, a été créée le 16 septembre 2015. Elle a pour objet la certification et la fabrication d'avions légers (en particulier le S200) et, de manière plus large, toutes les activités liées à l'innovation et la promotion de l'innovation en matière d'aviation légère. Mi-2022, les actionnaires de Sonaca Aircraft sa ont décidé d'arrêter la production du S200 et de limiter l'activité à l'After Sales. Sonaca Aircraft ne fait plus partie du périmètre de consolidation depuis 2021.

Stratos Solution sa. La participation de 10% détenue par Sonaca sa a été vendue le 09 février 2022 à Stemme Belgium.

Belairbus sa, société belge détenue à hauteur de 58,75% par Sonaca sa, située à Waterloo, a pour mission principale d'organiser et de coordonner les démarches commerciales des trois industriels belges (Asco, bmt Eurair et Sonaca), partenaires vis-à-vis d'Airbus en ce qui concerne la fourniture des bords d'attaque de voilure pour les programmes civils. L'actionnariat de Belairbus est constitué de Sonaca, Asco, bmt Eurair et Sabca.

Flabel sa, société belge, détenue à hauteur de 38,80% par Sonaca sa, a pour mission de coordonner la participation des trois industriels belges (Sonaca, Asco, Sabca Group) au programme A400M, avion de transport militaire d'Airbus Military dont Flabel est actionnaire à hauteur de 4,44%.

Ignition! sa, société belge détenue à 50% par Sonaca sa, a été créée en novembre 2017 en partenariat avec Sabena Aerospace. Ignition! sa a pour objectif d'offrir des services innovants dans le domaine de l'aéronautique militaire, en Belgique et à l'étranger.

BeLightning S.R.L. : Société belge créée en 2020 en vue de participer au développement, à la production et à la commercialisation du plan de queue horizontal (HTP) du chasseur F-35. BeLightning est détenue à parts égales de 16.67% par Sonaca sa, Asco et Sabca et 49.99% par SFPI.

Sonaca en Roumanie

Sonaca Aerospace Transilvania SRL, créée le 12 mars 2015, est une société de droit roumain à vocation industrielle, détenue à 100% par Sonaca sa. Elle a pour mission de réaliser pour sa maison-mère des assemblages de structures aéronautiques ainsi que de fabriquer des pièces composites en drapage manuel, toujours pour le secteur aéronautique.

Sonaca au Brésil

Sonaca Brasil Ltda, filiale brésilienne à 100% de Sonaca sa, située à São José dos Campos, a pour mission de réaliser, principalement pour le compte de Sonaca sa mais aussi pour d'autres clients du groupe et hors groupe, certaines opérations d'assemblage, de montage et de finition d'éléments de structures aéronautiques. Depuis l'absorption de la filiale Sopeçaero Ltda en 2019, Sonaca Brasil Ltda est également en charge de la fabrication de petites et moyennes pièces tôlées pour le marché aéronautique.

Pesola Ltda, société brésilienne créée en 2004, a été absorbée par Sonaca Brasil début 2022. Cette société avait pour vocation de fabriquer des petites et moyennes pièces usinées pour le marché aéronautique. Cette activité est désormais exercée sous la bannière unique Sonaca Brasil Ltda.

Sonaca Engenharia Ltda. En décembre 2022 Sonaca Engenharia Ltda a été liquidée. Elle avait pour mission de préster des services d'engineering et de gestion de projets ainsi que la conception et fabrication d'outillages, principalement pour le secteur aéronautique. Les actifs et activités de la société liquidée ont été repris par Sonaca Brasil Ltda.

SONACA en Amérique du Nord

Sonaca North America Inc. (SNA), filiale canadienne à 100% de Sonaca sa, située à Mirabel (Montréal, Québec), est une société holding qui a pour mission de contribuer au développement des activités du Groupe Sonaca au Canada et de préster des services financiers pour ses filiales. SNA a été constituée par Sonaca sa en 2003.

Sonaca Montréal Inc. (SM) est une société de droit canadien détenue à 100% par Sonaca North America. Sonaca Montréal fabrique et assemble des structures en aluminium de grande dimension destinées à l'aéronautique.

Sonaca USA Inc est une société américaine, créée le 22 septembre 2015 et détenue à 100% par Sonaca sa. Elle a pour mission de servir de plateforme au développement des activités de Sonaca Groupe sur le territoire nord-américain.

LMI Aerospace Inc, société américaine achetée en juin 2017 pour 100% des parts par Sonaca USA Inc. LMI Aerospace Inc fournit des assemblages structurels, des kits et des composants ainsi que des services d'ingénierie de conception pour les marchés de l'aérospatiale commerciale, régionale et de la défense.

Sonaca en Chine

Elson Limited, filiale chinoise de Sonaca sa située à Hong Kong, a été constituée en 2010. Sonaca sa possède 100% des parts d'Elson.

Elson est une société holding qui détenait 100% des parts de Sinelson Aero (Tianjin) Co., Ltd. Sinelson, société de droit chinois et située en Chine, avait pour mission de réaliser pour Sonaca sa l'assemblage des bords d'attaque des A320 produits par la ligne d'assemblage final d'Airbus en Chine. Elle a cessé ses activités industrielles en 2020 et a été liquidée en 2022. Dès lors, il a été décidé en 2022 de mettre Elson Limited en liquidation. Le processus est en cours.

2. CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation comprend Sonaca sa, Sonaca North America et sa filiale Sonaca Montréal, Sonaca USA, LMI Aerospace et ses filiales (voir schéma), Sonaca Brasil, Elson, Sonaca Aerospace Transilvania et Sonaca Ventures Holding.

Belairbus sa, comme les années précédentes, a été écartée du périmètre de consolidation car Sonaca sa n'a pas le pouvoir de contrôle au sein de cette société étant donné que les statuts de Belairbus requièrent 75% des votes pour toute décision du Conseil d'Administration. Il en va de même pour Flabel sa, Ignition! sa et Belightning SRL dont le bilan et le compte de résultats sont de peu d'importance en termes relatifs par rapport au Groupe Sonaca. Sonaca Aircraft a été sorti du périmètre de consolidation comme expliqué précédemment.

Ces cinq participations sont donc maintenues à leur valeur d'acquisition dans les comptes consolidés.

Les comptes consolidés ont été établis selon les dispositions de l'Arrêté Royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des Sociétés et Associations applicable.

La consolidation a été réalisée par la méthode de l'intégration globale pour toutes les sociétés reprises dans le périmètre de consolidation.

3. COMMENTAIRES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS**3.1. Sonaca sa et les filiales belges**

Sonaca sa a clôturé l'exercice par une perte de 87 673 kEUR (voir commentaires sur les états financiers de Sonaca sa).

Dans les comptes consolidés, les réductions de valeur sur les participations ont été annulées pour un montant 110 777 kEUR et 4 426 kEUR sur les créances.

Compte tenu de cette opération de consolidation ainsi que des écarts de conversion sur élimination de postes bilatéraux inter-sociétés (135 kEUR), et d'autres moins significatives, la contribution de Sonaca sa au résultat net du Groupe s'élève à 27 457 kEUR.

Sonaca Ventures Holding sa clôture l'exercice par une perte de 5 383 kEUR suite à la réduction de valeur sur la créance de Sonaca Aircraft (5 423 kEUR). Le transfert de la part des tiers a un impact négatif de 1 784 kEUR sur le résultat consolidé. La contribution au résultat net du groupe est une perte de 7 167 kEUR.

3.2. Filiale roumaine

Sonaca Aerospace Transilvania SRL clôture son exercice par un profit de 6 113 kRON. Après écritures de consolidation, sa contribution au résultat net du Groupe s'élève à 1 151 kEUR.

3.3. Filiales sud-américaines

Sonaca Brasil Ltda a réalisé en 2022 un chiffre d'affaires de 147 030 kBRL. Le bénéfice net non consolidé de Sonaca Brasil s'élève à 8 283 kBRL. Après les écritures de consolidation, la contribution au résultat net du Groupe de cette filiale est une perte de 2 467 kEUR.

3.4. Filiales nord-américaines

SNA Inc termine l'année 2022 avec une perte de 1 kCAD.

La contribution de SNA dans le résultat du groupe s'élève à une perte de 1 kEUR.

Le chiffre d'affaires de **Sonaca Montréal Inc** s'élève à 38 006 kCAD, soit une augmentation de 2,71% par rapport à 2021. Sa perte s'établit à 2 756 k CAD et son cash flow opérationnel à 3 789 kCAD. Sonaca Montréal a réalisé ce résultat suite à la prise en résultat d'une charge de change non matérialisé à hauteur de 2 976 kCAD. Ces profits ont été annulés en consolidation étant donné que les normes belges ne permettent pas cette activation. Les écritures de consolidation sur le résultat net de SM portent celui-ci à une perte de 231 kEUR reflétée dans les comptes du Groupe.

Sonaca USA Inc termine l'année avec un bénéfice de 62 kUSD. Après les écritures de consolidation, la part de Sonaca USA dans le groupe est une perte de 13 000 kEUR. Cette perte est expliquée par l'amortissement en 5 ans de l'écart de première consolidation suite à l'acquisition de LMI Aerospace. La dernière tranche de l'amortissement de l'écart de première consolidation a été passée cette année 2022.

LMI Aerospace Inc termine l'année 2022 avec une perte de 37 795 kUSD. Le chiffre d'affaires est de 281 309 kUSD et son cash flow opérationnel est de 10 122 kUSD. Après les écritures de consolidation, la contribution au résultat net du Groupe de cette filiale est de -37 237 kEUR. L'impact des écritures de consolidation est principalement dû à la reprise de l'amortissement du Goodwill « Valent » pour un montant de 5 629 kUSD ainsi que l'ajustement de la norme ASC 606 pour un montant de -3 051k USD. Ce Goodwill avait déjà été totalement amorti dans les comptes consolidés de 2017. La dernière tranche de cet amortissement a été également clôturée en 2022.

3.5. Filiales chinoises

Elson Limited termine l'année 2022 avec une perte 596 kHKD.

Sa participation dans le résultat du groupe est une perte de 1 162k EUR à la suite de la liquidation de Sinelson.

3.6. Résultats consolidés

Après neutralisation des opérations interco, les chiffres-clés consolidés (en milliers d'EUR) du Groupe SONACA se présentent comme suit

	2022	2021
Ventes et prestations	595 503	449 939
Chiffre d'affaires	557 319	423 196
Résultat d'exploitation	(4 333)	(49 544)
Part du Groupe dans le résultat consolidé après impôts	(32 656)	(66 328)

En ce qui concerne les effectifs, les effectifs moyens de Sonaca Groupe se sont élevés à 3 745 personnes pour 2022 contre 3 540 personnes pour 2021.

4. EVENEMENTS POST CLÔTURE

Les événements post-clôture qui ont une incidence sur le résultat de l'exercice ont été pris en compte sur les états financiers de 2022.

5. PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUE LIES A L'ACTIVITE DU GROUPE

La politique suivie par Sonaca en matière de gestion des risques consiste à identifier, mesurer, suivre et réduire les risques liés à ses activités. Par risque, on entend tout élément susceptible d'avoir à court, moyen et long terme une influence négative sur la valeur de la société. Dans cette optique, Sonaca sa a classifié les risques encourus en termes stratégiques, financiers, opérationnels et juridiques.

Voici les principaux risques spécifiques qui, à ce jour, ont été identifiés par l'entreprise et qui sont propres à ses activités.

RISQUES STRATEGIQUES

Sonaca sa est confrontée aux risques liés au marché de la construction aéronautique, à savoir le caractère cyclique de la demande de nouveaux avions par les compagnies aériennes et sa concentration sur quelques grands constructeurs. Les analyses économiques montrent que la demande de transport aérien reste étroitement corrélée avec la croissance mondiale, malgré l'impact négatif et perturbant de la pandémie.

Par ailleurs, le marché est aussi particulièrement exigeant en matière de réduction de coûts et de recours aux nouvelles technologies. A cet effet, Sonaca sa est engagée dans de nombreux programmes de Recherche et Développement dont le but est de maintenir et de développer son niveau de technologie en vue de répondre anticipativement à la demande des clients.

D'autre part, le marché de l'aérostructure est en profonde mutation avec une tendance forte à la consolidation des différents acteurs du secteur qui se poursuit. Sonaca sa continue, comme elle l'a fait ces dernières années, à rester attentif à toute opportunité en vue de conserver son rôle d'acteur majeur du secteur.

RISQUES FINANCIERS

La majeure partie du chiffre d'affaires de Sonaca sa s'opère en USD. Les coûts de la société étant en grande partie exprimés en d'autres devises (principalement l'Euro), l'entreprise est soumise au risque sur le taux de conversion EUR/USD.

Instruments de couverture

La société dispose de contrats classiques « forward » pour sa couverture USD (pour un horizon de l'ordre de 42 mois). Elle a exclu l'utilisation de produits structurés.

Afin de maîtriser au mieux le risque de taux de change, Sonaca sa suit une "Hedging Policy" qui impose une couverture minimum et maximum des flux nets.

Pour ce qui concerne le risque de change transactionnel

Les couvertures de change sont établies en fonction des flux nets prévus pour les années 2023 à 2026

Pour rappel, en date du 27 mars 2023, la société disposait, pour couvrir ses flux en USD, de couvertures à concurrence de 100% de ses besoins estimés pour 2023, 95% pour 2024, 80% pour 2025 et 19% pour 2026.

Pour ce qui concerne les risques de taux de change bilanaires

Sonaca comptabilise, dans un esprit de prudence, les amortissements exceptionnels qui sont jugés nécessaires en application des règles d'évaluation.

Pour gérer efficacement ce risque, le conseil d'administration a mis en place une politique de couverture visant à couvrir les sous-jacents en devises aux différentes échéances. Pour renforcer davantage cette stratégie, Sonaca suit une politique de couverture, appelée "Policy Hedging", qui fixe des limites minimales et maximales pour la couverture des flux nets.

Pour ce qui concerne les risques de taux d'intérêt

L'endettement bancaire long terme lié à l'acquisition de LMI a été prolongé en mars 2022 jusqu'au premier septembre 2026. Des couvertures de taux ont été prises jusqu'en 2025, permettant de couvrir un montant de dette conforme aux années précédentes, à savoir :

- 40 MEUR
- 100 MUSD

RISQUES DE LIQUIDITE

Pour assurer la pérennité de l'entreprise, Sonaca sa a négocié, et signé le contrat en mars 2022, avec les banques de l'entreprise (anciennes et nouvelle) la reconduction des dettes long terme, des lignes de crédit court terme et des paniers de financement.

- Les contrats de crédits long terme qui ont permis de financer l'acquisition de LMI en 2017 ont été reconduit pour une durée de 4 ans et demi pour une valeur totale de 215 MEUR.
- La ligne de crédit RCF (« revolving credit facility ») a été revue/consolidée et porte aujourd'hui sur un montant de 80 MEUR.
- La possibilité de recourir à un financement supplémentaire par 'commercial papers' de 25 MEUR porte le montant total disponible à 55 MEUR. Ces Commercial Papers sont garantis en partie par la ligne RCF, l'objectif poursuivi étant l'optimisation des coûts financiers.
- Un panier d'endettement "unsecured" supplémentaire est possible pour un montant de 50 MEUR avec un taux d'intérêts maximum fixé (6% pour un emprunt en euro et 7% pour un emprunt en usd).

La Société estime que les moyens précités suffiront à garantir la pérennité financière du groupe pour les années futures.

CONTRÔLE INTERNE

La taille de Sonaca sa et l'expansion du groupe conduisent la société à renforcer régulièrement les systèmes de contrôle interne supervisés par le Comité d'Audit, notamment en matière d'enregistrement comptable des transactions et des risques y afférant.

A cet effet, une fonction d'Audit Interne a été mise en place durant l'année 2021 et une analyse détaillée des risques a été présentée au Comité d'Audit au premier semestre 2022.

Sonaca sa reste vigilante quant au respect du code d'éthique et à l'application des délégations de pouvoir au sein des différentes entités du groupe, notamment par le déploiement d'un outil de lancement d'alerte au travers du groupe.

RISQUES OPERATIONNELS

De manière générale, Sonaca sa est exposée aux risques suivants :

- hausse du prix des matières premières et raréfaction des tonnages disponibles ;
- nécessité de réduire les coûts de fabrication de ses produits, malgré la hausse naturelle de certains facteurs de coûts en vue de répondre à la demande du marché ;
- importance des exigences de qualité, de sécurité et de traçabilité des produits et de leurs composants ;
- variations, parfois brutales, de la demande des clients en termes de quantités à livrer, qui obligent la société à s'adapter très rapidement.

- défaillance d'un moyen technique, d'un sous-traitant ou d'un fournisseur essentiel à la continuité de l'activité de la supply chain.

RISQUE UKRAINE

Le groupe Sonaca exerce son activité dans le respect des réglementations applicables.

Il dispose, entre autres, d'un outil digital externe de third party due diligence/screening, en ce compris un processus de veille des différentes sanctions réglementaires, pour contrôler le risque de manière raisonnable.

Aucun risque majeur n'a été identifié à ce stade du conflit en Ukraine.

Il est difficile de prédire le futur, compte tenu de l'imprévisibilité des différentes mesures et sanctions gouvernementales et de leur possible impact collatéral mais Sonaca continue de suivre la situation de très près.

RISQUES JURIDIQUES ET LITIGES EN COURS

Toute société est sujette à un certain nombre de risques de nature juridique relatifs à des litiges d'importance variable apparus dans le cadre de l'exercice de ses activités. A la connaissance du Conseil, tous les litiges impliquant la société ayant des probabilités de matérialisation raisonnables en termes financiers font l'objet de provisions adéquates dans les comptes ou d'une description circonstanciée dans les notes qui y sont jointes.

JUSTIFICATION DE LA CONTINUITE

Le bilan clôturé au 31 décembre 2022 fait apparaître une situation de pertes reportées. Tenant compte de l'article 3:6, 6° du Code des sociétés et des associations, le Conseil d'administration justifie l'application du principe de continuité comme suit :

- la mise à jour du plan d'affaires 2023 et sa prolongation jusqu'en 2026 démontre la capacité de la société de pouvoir honorer ses engagements, même dans le cadre d'un scénario plus pessimiste ;
- Le résultat d'exploitation de l'année est positif et en forte augmentation ; les pertes reportées étant uniquement dues à la réduction de valeur sur participation Sonaca SA, basée sur un plan d'affaires Sonaca USA prudent
- la société gère ses coûts et ses besoins financiers et sa trésorerie au plus juste ;
- comme indiqué ci-dessus (risque de liquidités), les contrats de crédits long terme ont été renouvelés en 2022 pour une durée de 4,5 ans

Pour le Conseil d'administration,



Y. Delatte
CEO



Y. PRETE
Président

Deloitte.

**RSM****Société Nationale de Construction Aérospatiale SA, en abrégé, SONACA****Rapport du Collège des Commissaires à
l'Assemblée générale des Actionnaires pour l'exercice clos
le 31 décembre 2022 – Comptes consolidés**

Deloitte Bedrijfsrevisoren/Réviseurs d'Entreprises BV/SRL
Registered Office: Gateway building, Luchthaven Brussel Nationaal 1 J, B-1930 Zaventem
VAT BE 0429.053.863 - RPR Brussel/RPM Bruxelles - IBAN BE86 5523 2431 0050 - BIC GKCCBEBB

Member of Deloitte Touche Tohmatsu Limited

AUDIT | TAX | CONSULTING

RSM InterAudit is a member of the RSM network and trades as RSM. RSM is the trading name used by the members of the RSM Network.

RSM InterAudit SRL - réviseurs d'entreprises - Siège social : chaussée de Waterloo 1151 - B 1180 Bruxelles
interaudit@rsmbelgium.be - TVA BE 0436.391.122 - RPM Bruxelles



**RAPPORT DU COLLEGE DES COMMISSAIRES A L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022
(COMPTES CONSOLIDÉS)**

Dans le cadre du contrôle légal des comptes consolidés de Société Nationale de Construction Aérospatiale SA, en abrégé, Sonaca (« la société ») et de ses filiales (conjointement « le groupe »), nous vous présentons notre rapport du Collège des Commissaires. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes consolidés ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que Commissaires par l'assemblée générale du 2 juin 2022, conformément à la proposition de l'organe d'administration émise sur recommandation du Comité d'audit et sur présentation du conseil d'entreprise. Le mandat du Collège des Commissaires vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2024. Il s'agit de la quatrième année de contrôle légal des comptes annuels de la société, en ce qui concerne Deloitte Réviseurs d'Entreprises SRL, et du quatorzième contrôle légal consécutif pour la SRL RSM InterAudit.

Rapport sur les comptes consolidés

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes consolidés du groupe, comprenant le bilan consolidé au 31 décembre 2022, ainsi que le compte de résultats de l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à 605.809.239 EUR et dont le compte de résultats se solde par une perte de l'exercice de 32.656.350 EUR.

A notre avis, les comptes consolidés donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière du groupe au 31 décembre 2022, ainsi que de ses résultats consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA), telles qu'applicables en Belgique. Par ailleurs, nous avons appliqué les normes internationales d'audit approuvées par l'IAASB applicables à la présente clôture et non encore approuvées au niveau national. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes consolidés en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.



Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes consolidés

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes consolidés donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre le groupe en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du Collège des Commissaires relatives à l'audit des comptes consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du Collège des Commissaires contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes consolidés en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la société ni quant à l'efficience ou l'efficacité avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire le groupe à cesser son exploitation ;



- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes consolidés et évaluons si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle ;
- nous recueillons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités ou activités du groupe pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit au niveau du groupe. Nous assumons l'entièbre responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons aux personnes constituant le gouvernement d'entreprise notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les observations importantes découlant de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion sur les comptes consolidés.

Responsabilités du Collège des Commissaires

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans ses aspects significatifs, le rapport de gestion sur les comptes consolidés, ainsi que de faire rapport sur cet élément.

Aspects relatifs au rapport de gestion sur les comptes consolidés

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion sur les comptes consolidés, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes consolidés pour le même exercice et a été établi conformément à l'article 3:32 du Code des Sociétés et des Associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion sur les comptes consolidés comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Mentions relatives à l'indépendance

- Nos cabinets de révision et nos réseaux respectifs n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes consolidés et nos cabinets de révision sont restés indépendants vis-à-vis du groupe au cours de notre mandat.
- Les honoraires relatifs aux missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal visées à l'article 3:65 du Code des Sociétés et des Associations ont correctement été ventilés et valorisés dans l'annexe aux comptes consolidés.



Autres mentions

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des Sociétés et des Associations.

Signé à Gosselies.

LE COLLEGE DES COMMISSAIRES

RSM INTERAUDIT SRL
COMMISSAIRE
REPRÉSENTÉE PAR

DELOITTE RÉVISEURS D'ENTREPRISES SRL
COMMISSAIRE
REPRÉSENTÉE PAR

Thierry Lejuste
Réviseur d'Entreprises
Associé

Vincent Thyrion
Réviseur d'Entreprises
Associé

Carl Laschet
Réviseur d'Entreprises
Associé